

République Française

Département de l'Aube



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 MAI 2023

| Nombre de Membres | | |
|---------------------|----------|-----------|
| Membres en exercice | Présents | Votants |
| 22 | 18 | 18 + 3 |

Date de convocation
4 mai 2023

Date d'affichage
4 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mai à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Nicolas MENNETRIER**, maire.

Présents : Christine ROBILLARD, Robert BESANÇON, Marie-Laure HRVOJ, Pascal GENET, Laurence FOURNIER, Marcel CHRISTEL, Jean-Yves BRUNEAU, Géraldine PÉREE, Liliane VOYARD, Valérie PELLERIN, Urbain VELUT, Véronique STOLTZ, Sophie MENZIN, Vincent BLANCHOT, Bruno LÉOTIER, Yohan MULLER et Julien SEYSSEL.

Représentés : Denis PHILIPPE représenté par Jean-Yves BRUNEAU, Annie SALAMI représentée par Véronique STOLTZ, Anne-Josèphe CHARLOT représentée par Laurence FOURNIER.

Absent : Laurent JÉROME

Vincent BLANCHOT a été nommé secrétaire de séance.
Stéphanie KUSTERMANN est désignée secrétaire auxiliaire.

Objet : Délégations du conseil au maire : marchés publics
N° de délibération : 20230523

Mme Robillard rappelle :

Lors de sa dernière séance au moment du vote du compte administratif alors que le maire était sorti de la salle, le conseil municipal a exprimé le souhait de baisser la délégation du maire concernant les marchés publics de 50 000 €HT à 20 000 €HT.

Après en avoir été informé, le maire a décidé d'inscrire ce point à l'ordre du jour du conseil suivant.

Mme Robillard propose de soumettre au vote à bulletin secret le montant pour lequel le maire aura délégation. Il est proposé soit de maintenir à 50 000 € HT soit de passer à 20 000 € HT. Les conseillers mettront sur leur bulletin le montant choisi.

M. Besançon se prononce contre le vote à bulletin secret. Les autres conseillers votent pour.

Pour les opérations de vote :

M. Blanchot est nommé secrétaire

Mme Stoltz et M. Velut sont nommés assesseurs.

Le résultat du vote est le suivant :

19 bulletins sur lesquels sont inscrits 50 000 €
0 bulletin sur lequel serait inscrit 20 000 €
1 bulletin blanc
1 bulletin nul

Le conseil, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

DONNE délégation au maire de :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget dans la limite de 50 000 €HT.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Vincent BLANCHOT
Secrétaire



Nicolas MENNETRIER
Maire

